

Présents : Antoine Ivarnes, Christine Fossion, Frédéric Roux, Nadège Rancon, Jean-Charles Fournon, Laurence Coquet

Pouvoir(s) : Denis Teste à Frédéric Roux et Yves Nicolas à Antoine Ivarnes

Absent(s) : Eric Armand

Secrétaire de séance : Nadège Rancon

Ajout à l'ordre du jour :

L'attribution d'une partie de parcelle au lot commercial des gîtes

Le redécoupage de deux parcelles (citerne) A 870 et A 873 et leurs attributions au lot commercial (restaurant-cuisine) est voté à l'unanimité

A l'ordre du jour :

1. Confier la mission de maîtrise d'œuvre de la phase Projet (APS ADP) pour la restauration de Notre Dame de Beauvert

La subvention du Département est à hauteur de 50%, de la Région à 20% et il reste 10% que nous essayons d'obtenir de la DRAC. Il faut faire deux demandes distincts et avoir missionné l'architecte pour ça. Le dossier n'est pas complet actuellement et l'architecte va le compléter.

Le devis de l'architecte Flavigny est scindé en deux parties, le projet et l'accompagnement du chantier.

Confier la mission de maîtrise d'œuvre de la phase Projet est voté à l'unanimité.

2. Confier la mission de maîtrise d'œuvre de la phase Chantier (APS ADP) pour la restauration de Notre Dame de Beauvert

Confier la mission de maîtrise d'œuvre de la phase suivi Chantier est voté à l'unanimité.

3. Vote du CA 2019 et du compte de Gestion 2019 de la commune

Le compte administratif et le compte de gestion de la commune est voté à l'unanimité

4. Affectation du résultat 2019 de la commune

L'affectation des résultats est votée à l'unanimité

5. Vote du CA 2019 et du compte de Gestion 2019 du service de l'eau

Le compte administratif et le compte de gestion de la commune est voté à l'unanimité

6. Affectation du résultat 2019 du service de l'eau

L'affectation des résultats est votée à l'unanimité

7. Vote du CA 2019 et du compte de Gestion 2019 du centre de vacances

Le compte administratif et le compte de gestion de la commune est voté à l'unanimité

8. Affectation du résultat 2019 du centre de vacances

L'affectation des résultats est votée à l'unanimité

9. Procédure pour mettre dans l'espace public la parcelle A 894 de Monsieur Joseph PIVET

Cette petite parcelle empiète sur le local piscine des gîtes et le propriétaire n'a pas été retrouvé et pour la vente de la tour, le lot doit être identifié pour être vendu avec l'ensemble. Une enquête hypothécaire a été lancée.

La procédure est votée à l'unanimité

10. Organisation du Marché d'été

Théoriquement, le marché ouvrira le 12 juin. Il y a des mesures de distanciation à respecter. L'implantation du marché doit être modifiée pour permettre l'éloignement des emplacements. Un sens de circulation doit être établi et le respect des distances imposé devant les étals. Le marché sera installé sur le boulodrome.

11. Questions diverses

Nous avons eu une proposition de location durant quelques mois de la partie commerciale des gîtes pour un projet de divertissements artistiques et culturels. Le projet est rejeté avec 2 voix pour, 6 voix contre et une abstention.

Si l'état autorise l'ouverture des campings, nous pourrions ouvrir dès la date autorisée. Il faudra voir à respecter les étapes préconisées et à faire appliquer les mesures « Coronavirus ».

Avant la fin juin, il faut décider de ce que nous allons faire avec les amendes de police.

Certains conducteurs, pour éviter les coussins berlinois placés devant le restaurant des lavandes, les contournent en passant à ras du restaurant. Il faut voir avec le service des routes ce qui est légal à mettre en place.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil clôt ses travaux à 11h45

Christine Fossion